

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 30 mai 2011 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux

NOR : ETSO1114908A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Vu l'avis du comité technique paritaire central du ministère du travail et des affaires sociales, compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en date du 24 mai 2011,

Art. 1^{er}. – L'article 3 de l'arrêté du 25 octobre 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 3.* – La sous-direction des systèmes d'information comprend :

- le bureau SI 1, chargé de la gouvernance et de la gestion des systèmes d'information ;
- le bureau SI 2, chargé des projets des systèmes d'information ;
- le bureau SI 3, chargé du support et des services aux systèmes d'information et aux utilisateurs. »

Art. 2. – L'article 4 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 4.* – La sous-direction des affaires financières comprend :

- le bureau AF 1, chargé du budget ;
- le bureau AF 2, chargé des emplois et de la masse salariale ;
- le bureau AF 3, chargé du contrôle, de la comptabilité et de l'information financière. »

Art. 3. – A l'article 5 du même arrêté, il est inséré entre le premier et le deuxième alinéa un alinéa ainsi rédigé :

« – le centre de documentation interdirections ».

Art. 4. – Le directeur de l'administration générale de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 30 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*
L. ALLAIRE